

Type de document	Titre du document
Note interne	Information au réseau de vente & call-center – Déclaration relative à la protection des données

## Déclaration relative à la protection des données

(Document interne réservé aux collaborateurs de la Vaudoise et aux intermédiaires d'assurance)

### Informations juridiques

#### Pour tous

Conformément à la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA), le preneur d'assurance doit être informé du **traitement** de ses données personnelles ainsi que du but et de la nature de ce traitement (art. 3 al. 1 LCA). Il doit en avoir connaissance lors de la proposition et de l'acceptation du contrat d'assurance et y avoir **accès** à tout moment (art. 3 al. 2 LCA).

- L'assureur doit informer de façon compréhensible le preneur d'assurance avant la conclusion du contrat d'assurance de l'identité de l'assureur et des principaux éléments du contrat d'assurance. Il doit signaler le traitement des données personnelles, ainsi que le but et le genre de banque de données, et communiquer les destinataires et la conservation des données (art. 3 al. 1 ch. g LCA).
- Ces renseignements sont à fournir au preneur d'assurance de sorte qu'il puisse en avoir connaissance lorsqu'il fait la proposition de contrat d'assurance ou qu'il l'accepte. Dans tous les cas, il doit être à ce moment-là en possession des conditions générales d'assurance et de l'information au sens de l'al. 1 let. g (art. 3 al. 2 LCA).

#### Spécifiquement pour les intermédiaires d'assurance

Ce domaine est soumis à la LSA (loi fédérale sur la surveillance des entreprises d'assurance) et à l'OS (ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance privées).

- Lors du premier contact, l'intermédiaire doit au moins indiquer à l'assuré la façon dont les données personnelles sont traitées, y compris le but, l'étendue et le destinataire des données et leur conservation (art. 45 al. 1 ch. e LSA).
- Si des changements surviennent dans les informations données aux assurés selon l'art. 45, al. 1, LSA, l'intermédiaire doit renseigner ses clients lors du prochain contact qu'il a avec eux (art. 190 OS).

### Nouvelle déclaration relative à la protection des données

La transformation numérique, le RGPD (règlement général de l'UE sur la protection des données) et la nouvelle version de la LPD (loi fédérale sur la protection des données) exigent un remaniement complet de l'ancienne déclaration relative à la protection des données. La nouvelle déclaration relative à la protection des données est d'ores et déjà disponible sur notre site Internet [vaudoise.ch/data](https://www.vaudoise.ch/data) (DE [vaudoise.ch/de/data](https://www.vaudoise.ch/de/data), IT [vaudoise.ch/it/data](https://www.vaudoise.ch/it/data)).

À l'avenir, il est important que cette déclaration puisse être modifiée rapidement et à tout moment. C'est pourquoi les dispositions actuelles sont supprimées des CGA et des autres documents et centralisées sur notre site Internet.

Cette centralisation permet non seulement une harmonisation des dispositions mais aussi une facilité d'accès et de compréhension pour tout un chacun.

Confidentialité	Auteur	Propriétaire	Page
Interne	Lucie Jufer	Secrétariat général / Compliance	1

Type de document	Titre du document
Note interne	Information au réseau de vente & call-center – Déclaration relative à la protection des données

Tous les aspects importants de la protection des données, tels que le but, le traitement et la protection ainsi que les droits de nos assurés, y sont définis et expliqués.

## La déclaration relative à la protection des données en tant que document contractuel

Comme nous l'avons mentionné, la déclaration relative à la protection des données peut être modifiée à tout moment. La dernière version publiée sur notre site Internet est un document contractuel dans le cadre d'une relation d'assurance. C'est pourquoi le client doit toujours en être informé avant la conclusion d'un contrat. Il n'est toutefois pas nécessaire que la déclaration relative à la protection des données soit signée.

Elle peut également être imprimée à la demande d'un preneur d'assurance. Ce dernier doit toutefois être informé du fait qu'elle est susceptible de modifications.

## Communication

Dans l'infonews qui sera envoyée fin 2020 et début 2021, nous informerons nos clients sur cette nouvelle déclaration relative à la protection des données. Nous avertirons aussi par courrier les clients qui ne reçoivent pas cette infonews.

Les clients des intermédiaires d'assurance seront donc également informés. Nous rappelons toutefois qu'un devoir d'information incombe également aux intermédiaires d'assurance, conformément aux dispositions légales (voir ci-dessus).

Après cette communication, il se peut que le réseau de vente et le call-center soient contactés par des clients à ce sujet. Nous avons donc fourni ci-dessous des réponses à une série de questions possibles.

---

### Qu'est-ce que cette déclaration relative à la protection des données ?

Cette déclaration définit tous les aspects importants relatifs à la protection des données, tels que le but, le traitement et la protection ainsi que les droits de nos assurés. La déclaration relative à la protection des données peut être mise à jour à tout moment. La version en vigueur se trouve sur notre site Internet. Celle-ci s'applique à tous les contrats existants et futurs.

### Serai-je contacté en cas d'éventuelles modifications de la déclaration relative à la protection des données ?

En cas de modifications de la déclaration relative à la protection des données, la Vaudoise fera le nécessaire pour en informer les preneurs d'assurance. Toutefois, il relève également de la responsabilité des preneurs d'assurance de consulter régulièrement la déclaration relative à la protection des données. La version et la date des dernières modifications sont indiquées à la fin de la déclaration relative à la protection des données.

### Pourquoi ces changements ?

Ces changements sont dus d'une part à des dispositions légales de la LPD (loi fédérale sur la protection des données) et, d'autre part, à la transformation numérique qui progresse sans cesse. Étant donné que nos clients sont au centre de nos préoccupations, nous souhaitons

Confidentialité	Auteur	Propriétaire	Page
Interne	Lucie Jufer	Secrétariat général / Compliance	2

Type de document	Titre du document
Note interne	Information au réseau de vente & call-center – Déclaration relative à la protection des données

leur faciliter la compréhension, c'est pourquoi nous avons rédigé une déclaration relative à la protection des données harmonisée. Cette nouvelle déclaration relative à la protection des données se trouve sur [vaudoise.ch/data](http://vaudoise.ch/data) (DE [vaudoise.ch/de/data](http://vaudoise.ch/de/data), IT [vaudoise.ch/it/data](http://vaudoise.ch/it/data)). Elle est accessible à tous et à tout moment.

### Qu'est-ce qui a changé exactement ?

Par rapport à la déclaration précédente, nous avons seulement ajouté des éléments afin d'être en ligne avec la prochaine modification de la LPD. L'actuelle déclaration relative à la protection des données est plus détaillée et plus transparente. Cette déclaration entièrement centralisée permet également de faciliter la compréhension des preneurs d'assurance.

### Pourquoi mes données sont-elles enregistrées ?

Les données collectées servent essentiellement à établir le contrat d'assurance. Néanmoins, les données personnelles sont également enregistrées et traitées en vue de la gestion des sinistres ainsi qu'à des fins publicitaires et promotionnelles.

### Puis-je refuser l'utilisation de mes données à des fins publicitaires et promotionnelles ?

Le traitement de données personnelles à des fins publicitaires et promotionnelles peut être refusé à tout moment en signalant le refus au conseiller de la Vaudoise.

### Que sont les offres d'autres sociétés ?

Les offres d'autres sociétés peuvent entre autres provenir de nos partenaires d'assistance tels qu'Orion ou Europ Assistance. Le traitement des données relève de leur responsabilité. D'autres partenaires sont répertoriés sur notre site Internet, sous la rubrique «A notre propos».

### Cette déclaration peut-elle être adaptée par le client ?

La déclaration relative à la protection des données est une source d'informations relative au but, au traitement et à la protection des données ainsi qu'aux droits de nos assurés. Elle ne porte pas sur des aspects négociables. Il s'agit d'un document contractuel qui ne peut donc pas être modifiée par le client.

### Que puis-je faire si je ne suis pas d'accord avec cette déclaration relative à la protection des données ?

La déclaration relative à la protection des données n'est pas négociable. Pour des informations plus précises, vous pouvez vous adresser à [dataprotection@vaudoise.ch](mailto:dataprotection@vaudoise.ch).

### Qui puis-je contacter en cas de questions éventuelles ?

Vous pouvez nous envoyer un e-mail à [dataprotection@vaudoise.ch](mailto:dataprotection@vaudoise.ch) ou nous contacter par courrier à l'adresse suivante :

Vaudoise Assurances  
 Chief Privacy Officer  
 Place de Milan 1, case postale 120  
 1001 Lausanne  
 Suisse

Confidentialité	Auteur	Propriétaire	Page
Interne	Lucie Jufer	Secrétariat général / Compliance	3